## Plaidoirie pour la LICRA au procès de NGENZI et BARAHIRA devant la Cour d'assises de Paris pour génocide et crime contre l'humanité commis au Rwanda en avril 1994

\*\*\*

Monsieur le Président, Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés,

Le 11 septembre 2001, j'étais à New York.

J'étais à New York quand les tours jumelles se sont effondrées.

3 000 personnes ont péri.

Quelques jours plus tard, le pays s'est arrêté pour une minute de silence.

Pendant cette minute de silence, j'ai pensé à ces 3 000 victimes.

C'était la première fois que de mon vivant j'étais confrontée à un nombre de morts si grand dans un laps de temps si bref.

Et pourtant.

7 ans auparavant, 1 million d'hommes, de femmes et d'enfants avaient péri, dans la quasi indifférence générale.

Ce matin, j'ai fait un calcul absurde.

Je me suis dit que si pour les 3 000 morts du 11 septembre on avait fait 1 minute de silence, alors pour le génocide des Tutsi du Rwanda c'est donc, en proportion, 5 heures de silence qu'il faudrait faire!

Cela peut paraître absurde ce calcul de proportionnalité, mais ce qui est absurde en réalité, ce sont ces chiffres, ces chiffres qui témoignent de cette folie! de cette folie meurtrière!

La Shoah a causé 6 millions de morts en 3 ans. Le génocide des Tutsi du Rwanda a causé 1 million de morts... en 3 mois !

Le génocide des Tutsi du Rwanda, c'est 20 massacres d'Oradour sur Glane par jour!

Le génocide des Tutsi du Rwanda, c'est 600 tonnes de cadavres!

Cela peut paraître absurde ces comparaisons, cela pourra même vous paraître indécent.

Mais, voyez-vous, ce que je trouve indécent, ce n'est pas cela.

Ce qui est indécent, c'est se dire que de ce qu'il s'est passé sur ces 1000 collines aux 1000 milliers de morts, on n'ait rien vu, on n'ait pas pris la mesure.

Et encore aujourd'hui, sincèrement, en dehors de cette salle d'audience, qui s'en soucie réellement ?

Regardez au 1<sup>e</sup> étage de cette salle, combien de journalistes ? combien ? lorsque l'on pense à la cohue, à la meute de journalistes devant la 17<sup>e</sup> Chambre au moindre procès dit « people ». Alors qu'ici on juge l'Histoire.

Je n'oublierai pas qu'en 1994, le Président de la République François Mitterrand avait dit :

« Que peut bien faire la France quand des chefs africains décident de régler leurs problèmes à la machette ? après tout, c'est leur pays ».

Et Charles Pasqua, interviewé lors d'un journal télévisé, en juin 1994, à propos de ce qu'il se passait au Rwanda avait dit :

« Il ne faut pas croire que le caractère horrible de ce qui s'est passé là-bas a la même valeur pour eux et pour nous ».

Ces phrases ont résonné en moi lors de l'audition à cette barre de l'historien Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, venu témoigner, avec justesse et sincérité, et nous dire qu'il n'avait pas compris ce qu'il se passait en 1994, qu'il avait en quelque sorte refusé de voir.

Et il nous a dit, avec une lucidité profondément touchante :

« Je crois que dans ce refus de voir il y a forcément une forme de racisme inconscient ; le racisme on accuse toujours les autres d'en être porteur, jamais soi-même ; avant de dénoncer le racisme des autres, il faudrait se demander comment ses propres réactions peuvent être guidées par une forme de racisme à son insu ».

Parce que c'est bien de cela aussi que parle ce procès, de cette incapacité à considérer que ce qui se passe ailleurs a la même valeur.

Pourtant, ne nous y trompons pas, cette Histoire n'a rien à voir avec une guerre tribale, avec une violence fondée sur une haine atavique entre les Hutu et les Tutsi.

Ce génocide a les mêmes racines que les génocides qui ont meurtri l'Europe au 20<sup>e</sup> siècle ; c'est la même pensée raciste et racialiste qui s'est développée en Europe à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, celle d'une hiérarchie entre les races.

\*\*\*

Le racisme, nous le connaissons bien à la Licra. C'est un fléau que nous combattons tous les jours, en intervenant dans les écoles, dans les instances sportives, dans les procès aussi.

Alors pourquoi la LICRA est partie civile dans ce procès ?

D'abord parce que le procès d'un génocide, c'est le procès du racisme dans sa forme la plus extrême, la plus aboutie, la plus achevée.

Le racisme, c'est même la définition légale du génocide.

L'article 211-1 du Code pénal dit que constitue un génocide l'exécution « d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux ».

En d'autres termes, tuez les tous!

Tuez les tous pour ce qu'ils sont ! pas pour ce qu'ils ont fait !

Ces innocents qui n'avaient commis d'autre crime que celui d'être nés Tutsi.

Ils n'ont pas le droit d'exister, ils n'ont même pas le droit à une sépulture.

J'ai le souvenir de ce moment, il y a quelques jours, lorsque Tito BARAHIRA s'exprimait sur le massacre à l'église de Kabarondo le 13 avril. Il disait :

« Je suis parti vers KABARONDO. J'ai regardé vers l'église, j'ai vu les taules bruler. Les gens m'ont dit qu'il y avait eu des personnes mortes ».

Et sur question « mais comment expliquez vous ne pas avoir vu de corps alors qu'il y a des milliers de cadavres ?? », BARAHIRA répond: « même s'il y avait des cadavres je ne pouvais pas les voir et je ne les ai pas vus ».

Et là je me suis dit : mais bien sûr, il ne les voit pas parce que ce sont des cafards... les Tutsi sont des *inyenzi*, tout doit disparaître, même les corps, on ne voit pas les cafards...

\*\*\*

Si la LICRA est là, c'est aussi parce qu'elle est née d'un procès. Ce procès trouve un écho tout particulier aujourd'hui.

Ce procès a eu lieu en 1927, dans ce Palais de Justice. La Cour d'assises de Paris s'appelait alors la Cour d'assises de la Seine.

L'accusé s'appelait Samuel Schwartzbard, un Français d'origine ukrainienne, Juif, décoré de la Croix de Guerre, qui avait assassiné en plein Paris Simon Pietloura, un leader nationaliste ukrainien ayant commandité la traque, les pogroms et le massacre de 40 000 hommes, femmes et enfants, parce qu'ils étaient nés Juifs.

Schwartzbard avait voulu se venger du meurtre de sa famille dans ces pogroms dont le responsable était Pietloura, réfugié en France en toute impunité, sans être inquiété par la Justice.

Déjà à l'époque la France avait sa conception bien à elle d'une immigration choisie...

Aux termes de ce procès, l'accusé Schwartzbard a été acquitté. Non pas parce qu'il n'y avait pas de preuves, puisque l'accusé reconnaissait et assumait son acte, prémédité.

Mais parce que les jurés ont considéré que cet homme, en tuant le responsable impuni de ces massacres, avait fait Justice. Il avait remplacé une Justice défaillante.

Des soutiens de l'accusé se sont formés au cours du procès, pour dénoncer les pogroms. Parmi ceuxci, la Ligue contre les pogroms, créée à cette occasion, devenue plus tard la Ligue internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme.

Aujourd'hui, la Justice ne sera pas celle de la vengeance, mais celle que vous rendrez, en toute sérénité, au nom du peuple français.

Peut être le saviez vous, Mesdames et Messieurs les jurés, dans l'arrêt que vous rendrez, comme dans toutes les décisions de Justice, il sera indiqué la mention : « au nom du peuple français ».

Vous pourriez d'ailleurs vous demander de quel droit et au nom de quoi la France aurait à juger ces crimes commis à près de 10 000 km d'ici.

SI la France peut juger, et doit juger ces crimes, c'est au nom d'un principe de Droit, très beau, qui s'appelle la compétence universelle.

C'est un principe qui donne compétence à un Etat de juger un crime alors qu'il a été commis à l'étranger et alors même que ni son auteur ni ses victimes ne sont françaises.

Pour que la France soit compétente, il faut que la personne soupçonnée ait été arrêtée sur le territoire français.

Mais surtout, c'est parce que l'on considère que le crime commis est si grave qu'il porte atteinte à l'humanité toute entière.

Et que chaque Etat a pour responsabilité de juger ces crimes.

Parce que c'est toute l'Humanité qui est concernée à travers un crime contre l'Humanité.

A travers le génocide des arméniens, à travers la Shoah, à travers le génocide des Tutsi du Rwanda, c'est toute l'Humanité qui est visée.

Le génocide, c'est l'essence même du crime raciste.

Les crimes racistes sont un attentat contre l'Homme en tant qu'Homme. Et lorsque c'est l'Humanité qui est en cause, c'est à l'Humanité toute entière de se défendre.

Dans le village de Bregnier-Cordon, dans l'Ain, une stèle commémore la rafle des 44 enfants juifs et de leurs 7 éducateurs, le 6 avril 1944, à la maison d'enfants d'Izieu. Cette stèle comporte une phrase d'Hemingway qui pourrait très bien justifier pourquoi l'on juge ces crimes commis si loin de nous:

« Tout homme est un morceau de continent, une part du tout. La mort de tout homme me diminue parce que je fais partie du genre humain ».

\*\*\*

Nous arrivons au terme de 37 journées d'audience.

Le Procureur Général Pierre Truche, en 1987, au sortir au procès de Klaus Blarbie aux assisses du Rhône, a dit :

« Personne n'est sorti du procès de Barbie comme il y est entré ».

Personne ici non plus ne ressortira de ce procès comme il y est entré.

En ce qui me concerne, je n'oublierai pas certains mots, certaines phrases, certaines images.

Les mots.

Se faire « macheter ».

C'est un verbe que je n'imaginais pas voir inventé.

« Maintenant qu'il est court, il nous regardera moins de haut ».

J'ai appris à ce procès un sens nouveau au mot « mourir » car j'ai appris que l'on pouvait mourir plusieurs fois.

Je n'oublierai jamais ces rescapées venues nous raconter qu'elles étaient mortes 3 ou 4 fois. L'une d'entre elles témoigne qu'elle est morte une 1<sup>e</sup> fois quand on a tué son enfant tenu sur son dos, la deuxième fois quand elle a été attaquée à coups de gourdins, et la troisième fois quand, malgré tout encore vivante, elle a été laissée pour morte dans une fosse.

Les images.

Je n'oublierai jamais le témoignage de Jean CHATAIN, envoyé spécial de l'Humanité au Rwanda, racontant son séjour à Kigali en juillet 1994. Il nous a dit : « on avait l'impression que le sol vomissait

les corps ».

Je repenserai toujours au récit de l'Abbé INCIMATATA, décrivant cette dernière scène « lugubre » dans l'église, vers 19h, ce silence brisé par les cris et les pleurs des enfants, ces bébés qui tétaient le sein de leur maman morte.

Je n'oublierai pas non plus le récit de Christine MUTETERI :

« j'étais dans l'église j'avais été tailladée, j'avais baissé la tête ; une femme avait reçu un obus, son corps avait été découpé en 2 au milieu et c'est dans cette partie du corps découpé que j'ai mis ma tête et passée pour morte ; mes 3 enfants je les avais à côté de moi ».

\*\*\*

Lors de son témoignage au procès Barbie, Elie Wiesel a conclu en disant :

«Le tueur tue deux fois. La première fois en donnant la mort, la seconde en essayant d'effacer les traces de cette mort. Nous n'avons pas pu éviter la première mort, il faut à tout prix empêcher la seconde. Cette mort là serait de notre faute ».

Je sais que ces 37 journées d'audience, à force de preuves et de témoignages, de débats, d'auditions ont précisément permis d'éviter la seconde mort dont parle Elie Wiesel.

Alors, pour que l'Histoire soit complète, pour que la vérité soit incontestable, il faut que Justice soit rendue.

Et demain, dans quelques jours, ce sera à vous de rendre Justice.

Sabrina GOLDMAN, Avocat de la Licra.

31 juin 2016